

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

Morlanwelz, le 26 novembre 2007

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

M.

est invité(e) à assister à la réunion commune du Conseil Communal et du Conseil de l'action sociale qui se tiendra à l'Hôtel Communal, **le lundi 10 décembre 2007 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

Séance Publique

Présentation et discussion du rapport du comité de concertation Commune – CPAS.-

L'article 26 bis, §5, alinéa 2 de la loi organique du Conseil public de l'action sociale prévoit que le comité de concertation Commune – CPAS établit un rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, les économies d'échelle, les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune.

Le rapport est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale.

Vous trouverez, en annexe, le cadre légal relatif aux réunions conjointes du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale, ainsi que le rapport établi par le comité de concertation réuni le 20 novembre 2007.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER

Le Secrétaire du CPAS,

Le Président du CPAS,

C. GHILAIN

G. FACCO